



CONCLUSIONS DES RÉUNIONS DES 3 ET 5 FÉVRIER 2010 à Ségovie (Espagne)

La réunion préparatoire de la conférence finale du projet Tresmed 3 s'est tenue en la ville de Ségovie les 3 et 5 février. La conférence finale aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2010. Elle mettra un terme à la troisième édition du projet.

Tous les partenaires méditerranéens du projet (à l'exception de la Syrie) ont assisté à cette réunion de travail qui s'est déroulée sur deux jours.

La première journée (3 février) a été consacrée à une réunion des CES d'Israël et de Palestine, des CES européens d'Espagne, de France, d'Italie, du Luxembourg et de la République tchèque, ainsi que des instituts *Real Instituto el Cano* et *Instituto Complutense de Estudios Internacionales*. Des experts qualifiés du monde universitaire se sont également joints à la réunion, de même qu'un représentant de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et de la représentation en Espagne de la Commission européenne, en qualité d'observateurs.

La deuxième journée de travail (5 février) a réuni les CES de Palestine et les délégués du Liban, de Jordanie, de Tunisie et d'Algérie, les partenaires économiques et sociaux d'Égypte et du Maroc (ces deux pays ne disposant pas encore de CES ou d'institution similaire), ainsi que les CES européens d'Espagne, de France, d'Italie, du Luxembourg et de la République tchèque et autres instituts spécialisés et experts.

L'objectif était d'analyser et de déterminer les questions les plus significatives soulevées tout au long du projet et de formuler des propositions de mesures pour tenter de maintenir et de développer dans le futur les liens créés entre tous les partenaires grâce à Tresmed 3.

MODÈLE PRODUCTIF. ENSEIGNEMENT. CODÉVELOPPEMENT.

Il a été constaté que la société civile se place au-devant des décisions politiques, conférant ainsi aux CES et institutions similaires une capacité d'influence en tant qu'organe consultatif permanent et, bien souvent, une grande capacité d'anticipation, précisément parce que la société civile organisée est représentée au sein des CES. Le besoin d'offrir un environnement plus favorable afin de permettre la naissance d'initiatives permettant de transformer le modèle productif a été mis en avant. C'est pourquoi il convient de partager les différents modèles pouvant exister dans la zone euro-méditerranéenne, comme échange d'expériences.

Les objectifs du nouveau modèle productif doivent se centrer non seulement sur l'aspect économique, mais également social et environnemental. En effet, tous deux marquent le futur et la cohésion de nos économies.

Les priorités pour l'avenir doivent être celles créant une valeur ajoutée durable en recherchant la croissance dans la connaissance, l'augmentation du rôle des citoyens dans les sociétés inclusives et la création d'une économie compétitive et non détachée de l'environnement.

Ainsi, il s'avère indispensable de définir des profils professionnels s'adaptant aux besoins de qualification des nouveaux modèles productifs, sans oublier la fonction essentielle des partenaires sociaux dans cette mission.

Il a été souligné que les mesures d'incitation coordonnées contre la crise ont évité une catastrophe au niveau global. L'efficacité de la mise en place de mesures coordonnées pour optimiser les résultats est donc mise en évidence.

Il existe un accord sur le rôle clé que peuvent jouer les Conseils économiques et sociaux pour la mise en pratique des réformes structurelles.

Le rôle important que jouent les coopératives dans le développement des pays du sud, particulièrement agricoles, et l'importance de resserrer les liens entre les coopératives des deux rives, ont été mis en avant.

Face à cette situation, solliciter un plus grand soutien de la part de l'Union européenne est nécessaire.

Il convient de consacrer plus d'efforts à l'intégration des sociétés civiles israéliennes et palestiniennes, en soutenant des projets conjoints d'entreprise, le développement des PME et des TPE, les échanges éducatifs et universitaires.

Il est également important de procéder à une analyse exhaustive de la régionalisation dans un monde globalisé. Si les formules de travail doivent avoir une incidence sur cet aspect, quelle doit en être la portée, comment parvenir à ce que les actions aient un impact et, surtout, que les actions reçoivent le soutien du consensus et que la transférabilité de leurs résultats soit appréciée.

L'idée d'une région euro-méditerranéenne permet de trouver un espace intermédiaire entre les États et l'économie globale. Dans ce domaine, le projet Tresmed 3 est conçu comme un important instrument d'échange de bonnes pratiques et comme un lieu permanent de dialogue entre les sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée.

Des concepts transversaux comme l'interculturalité, le pragmatisme et l'égalité des chances ont été manipulés. Ils doivent être mis en œuvre dans les politiques sectorielles économiques, de l'emploi, sociales, éducatives, démographiques, de participation citoyenne, de viabilité des piliers de la Sécurité Sociale et de la santé et environnementales, entre autres.

L'importance de la « *liberté de la connaissance* » est mise en exergue. C'est pourquoi davantage d'échanges universitaires et/ou de jumelages entre des universités sont proposés, afin que les deux rives puissent mener une réflexion conjointe.

PROPOSITIONS

Promotion du dialogue comme instrument de paix.

Soutien de la création de CES et institutions similaires.

Reconnaissance formelle du CES de Palestine.

Projets en faveur des PME et des TPE.

Valorisation du capital humain ; nouveaux profils professionnels et de formation.

Renforcement des capacités de la société civile organisée.

Recherche de nouvelles formules afin que les initiatives régionales aient un impact et que les bons résultats se généralisent.

Mise en place d'indicateurs d'observation, afin de connaître l'impact réel des politiques et que Nord et Sud travaillent conjointement. Sans oublier que les indicateurs doivent être adaptés aux réalités de chaque pays, afin que leurs résultats permettent de visualiser les progrès et d'identifier ce qui ne progresse pas comme prévu.

Évaluation des initiatives des organisations internationales comme l'OIT avec le « Pacte mondial pour l'emploi, » visant à la stabilité et à l'équilibre politique et social.

Valorisation des institutions déjà existantes comme l'APEM, qui maintient une ligne de dialogue permanent, même en temps de graves conflits entre ses membres.

MOBILITÉ DES PERSONNES. DROITS ET OBLIGATIONS. PRÉSENT ET FUTUR.

La mobilité d'un monde globalisé a cessé d'être un phénomène ponctuel pour devenir une réalité imparable.

La mobilité est un droit fondamental. Toutefois, elle est aujourd'hui limitée par la conjoncture économique que subit l'Europe. Les sociétés européennes n'ont pas la capacité d'absorption nécessaire pour pouvoir offrir une migration digne.

La mobilité doit être un instrument positif. Dans le cas de la mobilité volontaire cela suppose une plus grande employabilité, une meilleure compétitivité et une baisse du prix de la main-d'œuvre.

Le problème qui peut se poser est que l'on encourage à tort des mouvements migratoires désordonnés et que les personnes migrantes ne trouvent pas une vie digne dans le pays de destination et se trouvent confrontées à des obstacles pour retourner vers leur pays d'origine.

Il est important de faciliter des voies de promotion d'une migration légale et ordonnée, en contrôlant les flux depuis les pays d'origine. Différentes séances thématiques ont

permis de souligner le besoin de simplifier les démarches nécessaires afin d'obtenir un visa Schengen. Les entraves bureaucratiques sont en effet très longues et compliquées.

La crise économique a également changé la situation des pays et leurs besoins en main-d'œuvre. Sur la rive nord, comme sur la rive sud, il est nécessaire de revoir et de réévaluer les communications de la Commission européenne (2007), les accords intergouvernementaux et, dans certains cas, les réglementations nationales.

La majorité des participants considère que le rôle actif que peuvent jouer les jeunes dans ce contexte est important. Toutefois, on constate que le plus grand problème auquel se trouvent confrontés les jeunes dans la zone euro-méditerranéenne est l'accès au travail digne et à la formation.

N'oublions pas le manque de main-d'œuvre dont souffrira l'Europe, dans un avenir qui n'est pas très lointain, et qui pourra être comblé par les personnes migrantes des pays du sud de la Méditerranée. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir la formation qui reliera les deux rives afin d'apporter une réponse à cette réalité, sans ébranler la notion de base de l'égalité de traitement, la liberté de mouvement et l'offre d'un emploi digne.

Partant d'une migration légale, une série de mesures à prendre en compte est proposée :

- portabilité des cotisations de Sécurité Sociale,
- réduction de la double imposition fiscale et intégration de formules de déduction fiscale,
- comptes de codéveloppement et réduction du coût de l'envoi d'argent,
- entrée de personnes pouvant opter pour des postes de travail, dans des conditions d'égalité vis-à-vis des ressortissants nationaux ou qui souhaitent étendre, adapter ou mettre à jour leurs qualifications professionnelles,
- mesures facilitant le retour dans leur pays d'origine de ceux qui le souhaitent.

Des projets sont en cours comme la migration circulaire. Ils supposent un travail de terrain scientifique et méthodologique afin de connaître et de mesurer les facteurs ayant une influence sur l'arrivée, le séjour permanent et le retour des personnes migrantes. Cela concerne une migration courte, moyenne, permanente, voire intermittente.

PROPOSITIONS

Durant la conférence finale du projet, les jeunes eux-mêmes devraient parler, au cours d'une table ronde, des problèmes économiques et sociaux qui les concernent, en veillant à une représentation équitable au niveau régional et en termes de genre.

Promotion de structures de formation à l'origine et de recrutement sur le lieu de destination.

Possibilité d'utiliser la mobilité ponctuelle pour actualiser ou renouveler les connaissances, en ayant la possibilité de retourner dans son pays d'origine sans se trouver confronté à des entraves bureaucratiques.

Possibilité d'analyser la viabilité de créer un observatoire sur la qualité de la migration, le développement actualisé de l'information économique, sociale et humaine.

Migration circulaire comme outil aux bénéfices réciproques.

Portabilité des cotisations.

Révision des politiques d'intégration des personnes migrantes, afin d'éviter la relance de problèmes pour la deuxième et la troisième génération.

LE RÔLE DES CES EN TEMPS DE STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET EN TEMPS DE CRISE

Les CES, dans leur développement fonctionnel, émettent des avis sur tous les projets de loi et de décret liés aux questions relevant de leur compétence. L'obligation d'envoyer aux CES ces projets est contraignante selon la loi et c'est habituellement ainsi que ces Conseils peuvent avoir une influence sur la prise de décisions.

De plus, les CES sont habilités à élaborer, à leur initiative, des rapports afin d'actualiser, d'anticiper ou de présenter leur opinion sur des questions qui, si elles ne sont pas encore passées par la voie parlementaire, se trouvent sur les tables de travail au titre de sujets émergents sur lesquels il convient de réaliser un travail prospectif.

Le dialogue social institutionnalisé se caractérise par sa permanence, face au dialogue social externe, qui peut connaître des étapes de consensus important, mais également de rupture temporelle. La constatation la plus importante est peut-être que la carence de dialogue social institutionnalisé est le conflit car, en temps de rupture, il peut faciliter ou lubrifier l'engrenage de ses organisations afin de faciliter la reprise du dialogue social externe.

Distinguer le travail consultatif du dialogue social dans le cadre des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires du travail politique de la concertation autour des tables de dialogue, afin d'éviter des réticences lors de la promotion de ce type d'institutions.

Les CES agissent en toute liberté et, en principe, sans influence gouvernementale.

Il est également important de signaler que les CES peuvent exercer une fonction de suivi et d'impact sur les politiques approuvées par le pouvoir législatif.

L'intérêt des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires à prendre part à l'union pour la Méditerranée afin de favoriser le dialogue social institutionnalisé dans la zone euro-méditerranéenne, car il s'agit sans aucun doute d'un instrument de stabilité pour la région.

Il a été jugé important de renforcer les réglementations internationales en matière de travail et de dialogue social car, en temps de crise, il est vital d'encourager et de respecter le dialogue social, comprenant la négociation collective. Le dialogue social est un mécanisme pour concevoir des politiques adaptées aux priorités nationales.

Le dialogue social est un outil en temps de crise, afin de proposer des réformes, de formuler des alternatives et des changements du modèle productif car, sans dialogue, sans négociation fluide et sans volonté de parvenir à des accords, l'alternative est la loi du plus fort.

Grâce à l'échange d'expériences entre les différents représentants des CES et institutions similaires au cours de cette session, le besoin d'élaborer un rapport évaluant l'impact des avis émis par le CES dans le cadre de son travail consultatif du gouvernement a été mis en évidence.

PROPOSITIONS

Élaboration d'un rapport évaluant l'impact des avis émis par les CES dans le cadre du développement de leur travail consultatif du gouvernement.

Soutien et assistance technique apportés aux CES récemment créés, ainsi qu'à ceux en cours d'établissement.

Considérer les CES et institutions similaires comme des organes consultatifs enrichissant le processus de l'UPM, dans la mesure où ils apportent l'opinion des sociétés civiles qu'ils représentent.

Utiliser le dialogue social institutionnalisé comme élément pouvant faciliter les processus de rupture du dialogue social externe. Le dialogue social institutionnalisé doit contribuer à une répartition équitable des efforts en temps de crise.

Formation des jeunes dans les domaines propres aux CES et institutions similaires, afin que, dans un avenir proche, ils puissent jouer le rôle qu'assument aujourd'hui leurs prédécesseurs.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE.

Face aux mécanismes d'assistance technique utilisés jusqu'en 2007, dont la logique était la coopération basée sur des projets, à partir de 2007 surgit l'instrument européen de voisinage et de partenariat, ci-après dénommé IEVP.

L'Union européenne a opéré un changement stratégique dont les résultats ne sont pas encore perçus. Jusqu'à présent, d'importantes sommes en euros ont été consacrées à l'assistance technique, sans que la réalité économique et sociale n'ait été transformée.

Il existe aujourd'hui des programmes de coopération transfrontalière qui utilisent les mécanismes des fonds structurels et des programmes pour le bassin méditerranéen qui, à leur tour, se sous-divisent en projets stratégiques (financement entre 2 et 5 millions d'euros) et standards (jusqu'à 2 millions d'euros).

De plus, l'assistance technique a été étendue à des programmes qui jusqu'à présent n'étaient prévus que pour les pays candidats à l'adhésion :

- TAIEX : programme d'assistance technique destiné à aider les administrations publiques des pays du Sud afin qu'ils connaissent l'acquis communautaire.
- SIGMA : programme d'assistance technique destiné à évaluer les réformes effectuées et à concevoir une nouvelle législation.
- LES JUMELAGES INSTITUTIONNELS également entre administrations publiques.

Les CES et institutions similaires pourraient agir en apportant une certaine visibilité au dialogue social et grâce à la collaboration. La meilleure logique est celle qui consiste à promouvoir le développement du Sud pour parvenir à un espace commun emprunt de cohésion.

PROPOSITIONS

Élaboration d'un rapport sur l'impact réel de l'assistance technique dans les pays bénéficiaires.

Mise en place d'une stratégie afin que le dialogue social institutionnalisé soit visible et que son potentiel soit connu.

Analyse comparative institutionnelle dans la région euro-méditerranéenne.